

PROCÈS-VERBAL | Jeudi le 23 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue jeudi le 23 juillet 2026, à 8h33 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur Simon Sheehy, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Anne-Sophie Paquet
Lauriane Nadeau
Geneviève Delisle
Danny Delisle
Luc Delisle

Est également présente: Mme. Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

Est excusé de son absence : M. Luc Bertrand

26-07-123 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président constate le quorum, déclare la séance ouverte à 8h33 et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-07-124 2. Autorisation d'octroyer un mandat d'entrepreneur général pour la réalisation de la réfection de l'égout pluvial des rues des Érables et Delisle

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit modifier le drainage sur la rue Delisle ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du drainage sur la rue Delisle implique une réfection simultanée de l'égout pluvial de la rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et que l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) s'est terminé le 30 juin 2026, à 15h ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont soumis une proposition pour l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AXCO Aménagements Inc. a présenté la soumission au montant d'un million trois cent quarante-sept mille dollars (1 347 000\$), taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AXCO Aménagements Inc. a été déclaré non conforme en raison d'une irrégularité à l'intérieur du bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QU'EN raison de la disqualification de l'entreprise AXCO Aménagements Inc., la firme Construction et Pavage Portneuf Inc. a présenté la soumission conforme la plus avantageuse au montant d'un million trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingts dollars et soixante-quatre sous (1 348 880.64\$), taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend notamment des travaux d'excavation, de remplacement de l'égout pluvial sur la rue des Érables, l'aménagement d'un bassin de rétention ainsi qu'une unité de décantation sur la rue Delisle ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Neuville octroie le contrat pour la réalisation du projet de réfection à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf Inc. pour un montant total d'un million trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingts dollars et soixante-quatre sous (1 348 880.64\$), taxes applicables en sus;

QUE le conseil autorise monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution ainsi qu’à autoriser et procéder à tout paiement lié à cette soumission ;

QUE les sommes liées à ce projet soient imputées au grand livre «23-040-18-721 - TECQ10».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-07-125

Ayant épuisé les points à l’ordre du jour, sur proposition de monsieur Danny Delisle, le président lève la séance à 8h36.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Simon Sheehy, maire, reconnaît avoir signé l’ensemble des résolutions y figurant.

Simon Sheehy
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière